

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 02 FÉVRIER 2023
Procès-verbal de la séance**

L'an deux mille vingt-trois et le deux février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Présidente.

Date de la convocation : 27 janvier 2023

Présents : Elham AOUN, Valérie ARGOUD, Bernard BADIN, Christelle BAS, Patrick BELMONT, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET, Christophe BROCHARD, Besma CARON, Michel CLEYET-MERLE, Raymond COQUET, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND, Vincent DURAND, Isabelle FERROUD, Jean-Michel FERRUIT, Marie-Christine FRACHON, Benjamin GASTALDELLO, Gisèle GAUDET, Max GAUTHIER, Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Magali GUILLOT, Delphine HARTMANN, Philippe LATOUR, Frédéric LELONG, Ludovic LEPRETRE, Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Nadine RICHARD-BEAUMONT, José RODRIGUES, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés/absents : Danielle BISILLON, François BOUCLY, Jacques GARNIER, Jean-Pierre LOVET, Gérard MATHAN, Fabien RAJON.

Alain COURBOU est remplacé par Nadine RICHARD-BEAUMONT, Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

Pouvoirs : Catherine ANGELIN donne pouvoir à Michel SERRANO, Joëlle BATTIER donne pouvoir à Frédéric LELONG, Estela GARCIA donne pouvoir à Claire DURAND, Roger MARCEL donne pouvoir à Noëlle MOREL, Jean-François PILLAUD-TIRARD donne pouvoir à Michel REYNAUD, Véronique SEYCHELLES donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Géraldine STIVAL donne pouvoir à Elham AOUN.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	3
APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES.....	3
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE	3
LECTURE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE	3
PROCÈS-VERBAL.....	4
DÉLIBÉRATIONS	4
1. RESSOURCES	4
Administration générale	4
QUESTIONS DIVERSES	5



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Magali GUILLOT, Présidente, ouvre la séance à 18h34 en souhaitant la bienvenue aux élus communautaires et en leur rappelant la nécessité d'avoir émarginé avant de prendre place.

Elle demande aux élus communautaires de rejoindre leurs places respectives, afin de pouvoir ouvrir la séance.

Elle rappelle aux conseillers communautaires qui portent un pouvoir de bien penser à lever les deux mains, lors des votes.

APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Magali GUILLOT procède à l'appel et vérifie le quorum.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

47 présents et 7 pouvoirs

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Magali GUILLOT demande la désignation d'un Secrétaire de séance.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

LECTURE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE

Magali GUILLOT précise que ces actes ont été adressés par voie électronique avec les convocations. Elle procède à la lecture des intitulés des actes :

Date	N°	Titre
24/11/2022	2022-234	Actualisation des tarifs des boutiques de l'Office de Tourisme novembre 2022
20/12/2022	2022-256	C2214LU - Fourniture et pose de mobilier Médiathèque Pont de Beauvoisin
09/01/2023	2023-01	Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour les programmes d'actions 2023 sur les captages prioritaires de Doissin et Val de Virieu
09/01/2023	2023-02	Actualisation des tarifs des boutiques de l'Office de tourisme - janvier 2023
19/01/2023	2023-03	Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et au Département de l'Isère pour le projet de transfert des eaux usées de Saint Victor de Cessieu sur le réseau de la station d'épuration Epur"Vallons (avec pièce jointe)

PROCÈS-VERBAL

La Présidente demande si les élus ont des remarques relatives au procès-verbal du Conseil communautaire du 15 décembre 2022.

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal du Conseil communautaire du 15 décembre 2022.

DÉLIBÉRATIONS

1. RESSOURCES

Administration générale

Projet de délibération 1.1 : Modification du règlement intérieur - autorisation de vote électronique (avec pièce jointe)

Laurent LUGNIER, de la Société Team Building Rhône, présente, en Visio, le système et la procédure de vote électronique pour l'élection du nouvel exécutif.

Patrick BLANDIN demande la procédure lorsqu'un élu est en possession d'une procuration.
Laurent LUGNIER répond que dans ce cas, un second boîtier est distribué au mandataire.

Jean-Paul BONNETAIN demande les garanties de secret du vote.
Laurent LUGNIER répond qu'aucun élément extérieur ne peut interférer sur le système, la connexion se faisant hors réseau classique. De plus, Il précise qu'aucun lien n'est fait entre le numéro de boîtier distribué et l'élu. Le boîtier est distribué de façon anonyme.

Michel CLEYET-MERLE demande le coût de la mise en place de ce système de vote électronique.
Le coût est de 1 990€ TTC.

Magali GUILLOT présente le projet de délibération.

Magali GUILLOT informe que les services de l'Etat l'ont interpellée au sujet du vote électronique pour l'élection du nouvel exécutif. Le règlement intérieur devait être modifié par un Président en fonction, c'est pour cette raison que le Conseil se réunit ce jour. Sa démission devrait donc être actée par le Préfet le 12 février prochain.

A la suite, Magali GUILLOT fait procéder au vote et propose d'approuver le recours au vote électronique pour l'élection de la Présidence, des Vice-présidents et autres membres du bureau de l'assemblée communautaire et de compléter l'article 24 du règlement intérieur par l'adjonction d'un paragraphe reprenant les mentions proposées.

VOTE	Majorité absolue
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

QUESTIONS DIVERSES

Arrivée de Géraldine STIVAL à 19h07, le quorum est modifié.

Magali GUILLOT remercie les élus de bien vouloir récupérer les affiches relatives au PLUI Ouest annonçant le début de l'enquête publique.

Céline REVOL informe que la commune de Val de Virieu a interpellé les élus au sujet du service voirie de la Communauté de communes et demande donc des informations sur la pérennité de ce service, n'étant pas informée que ce service comptait être supprimé.

Magali GUILLOT répond que le service perdurera tant qu'elle sera Présidente, et qu'il reviendra au nouvel exécutif de se positionner sur ce sujet.

La séance est levée à 19h13.

Procès-verbal validé en séance du Conseil communautaire du - 2 MARS 2023

Publié le - 7 MARS 2023

La Présidente



Magali GUILLOT

Le secrétaire de séance



Laurent MICHEL